



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.23.005
portant sur

**La modification en cours d'exécution n°4 du marché 2021-008 lot n°2
relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy
Durand de la ville d'Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Une modification en cours d'exécution est nécessaire conformément à l'article R2194-2 du code de la commande publique et au marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand à Ingré dont le titulaire est la société SARL MENUISERIE GILBERT, 30 boulevard de la Salle, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Guy Durand, il est nécessaire de supprimer des prestations initialement prévues (bloc porte, poignées de tirage et fourniture et pose d'un miroir dans les sanitaires)

Ce rajout induit une moins-value de -3 606,00 € HT, soit -4 327,20 € TTC.

Le montant initial du marché était de : 94 223,10 € HT, soit 113 067,72€ TTC.

Le montant du marché suite aux modifications en cours d'exécution n°1, n°2 et n°3 était de 89 285,10 € HT, soit 107 142,12 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de : 85 679,10 € HT, soit 102 814,92 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.


Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :



- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire,
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **04 JAN. 2023**

 Le Maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :
Transmis au représentant de l'Etat le : **04 JAN. 2023**
Publié ou notifié-le : **04 JAN. 2023**
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DC_23_005
Date de la décision :	2023-01-04 00:00:00+01
Objet :	Modification en cours d'exécution n°4 du marché 2021-008 lot n°2 relatif aux travaux de rénovation et d'aménagement de la salle Guy Durand de la ville d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20230104-DC_23_005-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20230104-DC_23_005-AR-1-1_0.xml	text/xml	980
Nom original :		
DC.23.005 - MECE 4 MENUISERIE GILBERT.pdf	application/pdf	220611
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20230104-DC_23_005-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	220611

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 janvier 2023 à 16h32min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 janvier 2023 à 16h32min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 janvier 2023 à 16h32min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 janvier 2023 à 16h32min30s	Reçu par le MI le 2023-01-04